



Transfert CAF vers MSA, sans explications

Par **malo85**, le **20/03/2019** à **15:11**

Bonjour,

Pour faire simple, je suis maman de 2 enfants et enceinte du 3eme.

J'étais allocataire de la CAF depuis la naissance de mon 1er enfant, et les enfants ont toujours été rattachés à mon dossier CAF. Mon conjoint n'avait pas de N° d'allocataire CAF.

Début octobre, mon conjoint s'est installé en tant qu'agriculteur, j'en ai donc fait la déclaration auprès de la CAF afin que mon dossier reste à jour.

Il y a environ 1 semaine, en voulant me connecter sur le site CAF et faire ma demande de prime à l'emploi... JE DECOUVRE QUE JE SUIS RESILIEE DE LA CAF !!!

Pensant que c'était une erreur, je les appelle immédiatement et là on me dit que c'est normal car j'ai déclaré que mon conjoint était agriculteur !? Est-ce normal ???

Nous ne sommes ni mariés ni pacsés, je n'ai jamais demandé à être mutée à la MSA... ET SURTOUT ON NE M'A JAMAIS PREVENU QUE J'AVAIS L'OBLIGATION D'ETRE TRANSFEREE A LA MSA !!!

(Je dois en plus gérer la fin de mon contrat avec la nourrice, mais mon dossier n'étant plus accessible... Je suis dans l'impasse !)

Ce transfert est-il légal ? Obligatoire ? De quel droit font-ils ça sans nous en avertir ? Où puis-je me renseigner ??

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement, Malory.